



PÔLE HAUTE QUALITÉ DE VILLE

VOIRIE, MOBILITE, DOMAINE PUBLIC
Tél : 05 56 84 78 64 – Fax : 05 56 84 78 67
Agent de Surveillance Voie Publique : 06 11 28 53 99
st@talence.fr

DEMANDE D'AUTORISATION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
A L'OCCASION DE TRAVAUX

Date de réception :

N° de dossier :

Toute demande doit nous parvenir entièrement complétée impérativement 10 jours minimum avant la date de début de chantier

Adresse des travaux :

Dates de réalisation des travaux : du/...../..... au/...../.....

- demande initiale demande de prolongation de l'AOT n°..... (tout dépassement ou modification doit faire l'objet d'une nouvelle demande)

Demandeur agissant en tant que Entreprise Particulier

NOM : Tél :

Prénom : Fax :

Entreprise : Mail :

Adresse complète : SIRET :

..... Kbis joint

Entreprise intervenante si différente du demandeur :

NOM : Tél :

Adresse complète : Fax :

..... Mail :

Siret : Kbis joint

Autorisations d'urbanisme :

DP/PC/PD n° délivré(e) le/...../.....

Nature des travaux :

Ravalement Construction Toiture

Travaux intérieurs Travaux urgents (joindre justificatif)

Nature de l'occupation :

Clôture de chantier :m² (au sol) Échafaudage :m² (au sol)

Camion grue / camion nacelle engin de chantier

Manutention (préciser) : **surface utilisée au sol :m²**

Livraison (préciser) : **surface utilisée au sol :m²**

Nombre de places de stationnement utilisées = (une place de stationnement = 10 m²)

Plan d'implantation joint

MERCI DE REMPLIR LES PAGES 1 ET 2

TIERS FACTURABLE

(obligatoirement signataire du présent document)

ENTREPRISE PARTICULIER

NOM :

Tél :

Prénom :

Fax :

Entreprise :

Mail :

Adresse complète :

SIRET :

.....

Kbis joint

LE DEMANDEUR S'ENGAGE :

Je, soussigné,

- Certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande ;
- M'engage à respecter les prescriptions des services administratifs ;
- M'engage à verser les droits de voirie (voir **tarifs page 4**) ;
- **Les droits de voirie seront facturés au tiers facturable ci-dessus désigné ;**
- Les droits de voirie seront dus tant que le domaine public ne sera pas en totalité libéré ;
- **ANNULATION** : pour être prise en compte, elle devra être signalée à l'aide du document prévu à cet effet (**page 3**) au plus tard **48h00 avant la date prévue** de démarrage ou de réalisation de l'opération. **Sous réserve d'acceptation**, l'annulation ne **prendra effet qu'à la date à laquelle le service voirie en aura accusé réception.**

Date :...../...../

nom et signature du particulier

ou cachet de l'entreprise :



**DEMANDE D'ANNULATION
D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC**

PÔLE HAUTE QUALITÉ DE VILLE

VOIRIE, MOBILITE, DOMAINE PUBLIC
Tél : 05 56 84 78 64 – Fax : 05 56 84 78 67
Agent de Surveillance Voie Publique : 06 11 28 53 99
st@talence.fr

**Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte
Tous les champs sont obligatoires
Toute demande d'annulation doit nous parvenir 48 heures minimum avant la date de
début de chantier**

Titulaire de l'autorisation :

Dénomination : Tél :
Nom et Prénom (si particulier) Fax :
Adresse complète : Mail :
.....
.....

Nature de l'occupation :

Adresse du chantier :

Adresse de la pose (si différente de celle du chantier) :

Dates de l'autorisation : du/...../..... au/...../.....

Numéro d'AOT :

Motif de l'annulation :
.....

Date :/...../.....

Nom, signature et cachet du demandeur :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION
SERVICE VOIRIE – MAIRIE DE TALENCE**

Date de réception :

Annulation : Acceptée Refusée

Motif de refus :
.....
.....

Date :/...../.....

Signature et cachet de la Ville de Talence :



Redevance pour occupation du domaine public à l'occasion de travaux et chantiers – année 2021

Conformément à la délibération en date du 19 décembre 2019 portant sur les tarifs des droits de place et redevances d'occupation du domaine public et à l'arrêté n° 2051 en date du 23 décembre 2019 portant sur l'occupation temporaire du domaine public :

Echafaudages et clôtures de chantier			
pour 1 semaine uniquement et non renouvelable		4,50 €	le m ² de surface au sol
du 1 ^{er} au 3 ^{ème} mois	par mois	9,00 €	le m ² de surface au sol
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	par mois	14,00 €	le m ² de surface au sol
à partir du 6 ^{ème} mois et au-delà	par mois	25,00 €	le m ² de surface au sol
Appareillages servant aux réparations et échafaudages volants			
	par semaine	41,00 €	l'unité
Bennes ou contenaires, baraques de chantier			
1 ^{ère} semaine		64,00 €	l'unité
2 ^{ème} semaine		93,00 €	l'unité
3 ^{ème} semaine		122,00 €	l'unité
4 ^{ème} semaine et au-delà		179,00 €	l'unité
Camions-grue, camions-nacelle et toutes formes de manutention			
	par jour	29,00 €	l'unité
Minimum de perception		29,00 €	
Taxation des occupations non conformes, interdites ou sans titre conformément au règlement d'occupation du domaine public			
Redevance additionnelle en cas de non respect de l'autorisation	par jour	57,00 €	de forfait et par unité après mise en demeure
Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	par jour	33,00 €	le m ² de surface au sol après mise en demeure

- Toute période entamée est due dans son intégralité.
- Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur.
- Toute surface sera arrondie au m² supérieur.
- L'application d'un droit de place ou d'une redevance ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place.
- Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale.
- Les tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année par décision du Conseil Municipal.
- Une autorisation en cours de validité peut faire l'objet d'une abrogation par la Ville en cas d'augmentation des tarifs.